Règles de vie en technologie

I. Avant et début du cours

- Attendre devant la porte de la salle de cours en rangs et dans le calme
- Une fois autorisé à entrer, s'installer sans perdre de temps et sortir le matériel de technologie
- Lorsque le professeur fait l'appel, lever la main en disant « présent » et rester silencieux

III. Pendant les activités de groupes

- Les discussions dans les binômes ou groupes de travail se font en chuchotant et non à haute voix
- Ne pas bavarder avec les autres groupes
- Ne pas se déplacer entre les différents groupes
- Dans un groupe de travail, tous les élèves participent à la recherche de solutions

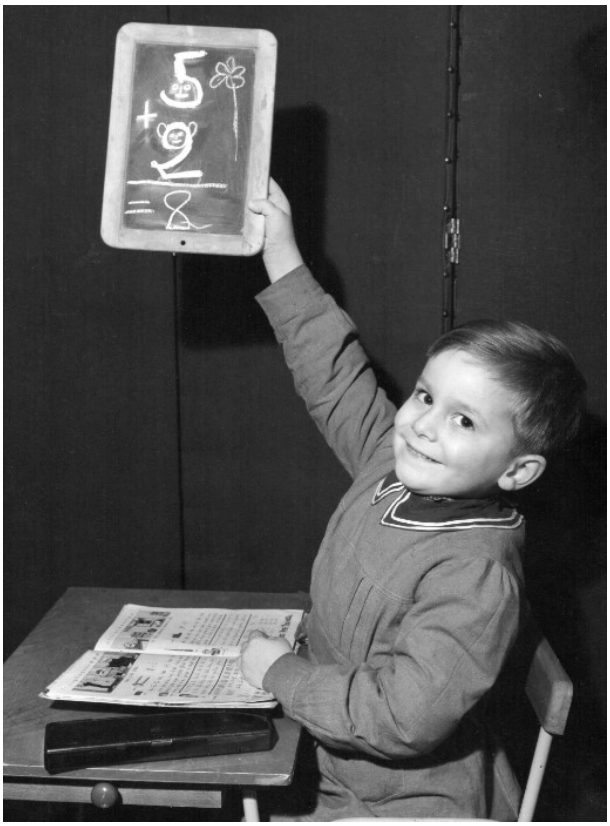

Photographie : Robert Doisneau

Photographie : Robert Doisneau

II. Pendant les activités informatiques

- Rester face à votre ordinateur (sans se retourner pour discuter)
- Ne pas manipuler un ordinateur dont l'utilisation n'est pas nécessaire
- N'utiliser Internet qu'avec autorisation du professeur et rester sur les sites « pédagogiques »
- Prendre soin du matériel (souris, clavier, écran…), celui-ci est très coûteux

IV. En toutes circonstances

- Respectez le règlement intérieur de l'établissement
- Avoir son matériel
- Etre respectueux du matériel qui est prêté par l'établissement, ainsi que du matériel des autres élèves
- Etre respectueux et polis envers tous les élèves, professeurs et personnels présents dans l'établissement
- En cas de sollicitation du professeur, lever la main sans dire « Monsieur » toutes les 10 secondes. Si le professeur est occupé, essayer de chercher la solution par soi-même ou passer à la question suivante en attendant qu'il vienne
- Ne pas discuter avec le voisin (le silence est nécessaire pour se concentrer et comprendre les consignes)
- Rester à sa place (les déplacements non autorisés sont interdits)
- Suivre scrupuleusement les règles de sécurités données par le professeur lors de l'utilisation du matériel et des machines de technologie
- Le classeur de technologie doit être bien tenu et en bon état, il sera relevé durant l'année et fera l'objet d'une note par trimestre